

Se syndiquer, le bon sens...

11 octobre 2021



Lundi 11 octobre 2021

Nous reproduisons ci-dessous la présentation de cet argumentaire avec le lien vers l'article de leur site :

Se syndiquer :

- c'est choisir de ne pas rester isolé,
- c'est être informé de ses droits,
- c'est être entendu et défendu dans l'exercice de sa profession,
- c'est faire le choix du collectif pour porter des valeurs communes.

Se syndiquer à SUD éducation

SUD éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme de lutte qui affirme la possibilité et la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école.

Solidaires

parce que l'exclusion, la misère et la précarité se développent plus que jamais dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme : autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, qui sont sans travail, sans logement, sans papiers, etc. et qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

Unitaires

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel, de la maternelle à l'université. Et nous voulons rassembler dans un même syndicat tous les acteurs de l'école sans condition de statut ni de grade.

SUD éducation veut lier les intérêts des travailleurs de l'Éducation nationale à ceux des autres secteurs professionnels.

SUD éducation est membre de l'Union syndicale SOLIDAIRES avec SUD PTT, SUD Rail, SUD Santé Sociaux, le SNUI (Impôts), SUD Michelin, SUD étudiant, etc...

Démocratiques

parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et de décider de leur avenir. Le syndicat est l'affaire de tous les adhérents, et non de « clients » qui délègueraient leur pouvoir à des professionnels, pensant et décidant pour eux.

La rotation des mandats, la limitation des décharges syndicales à un mi-temps, le fonctionnement en Assemblées Générales régulières, la possibilité pour tout adhérent de participer à la vie du syndicat sont les exigences démocratiques fondatrices de SUD éducation. Pour en savoir plus :

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Tous les arguments > Les argumentaires >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Se-syndiquer-le-bon-sens>